

3° d'une terre labourable et vacant de 4 journaux $\frac{1}{4}$, au même lieu, affermé 84 livres; 4° une pièce de terre de terre de 2 journaux $\frac{1}{3}$ à Lauergue, paroisse de Sénestis, une pièce de terre de 1 journal $\frac{2}{3}$ à Couban même paroisse, le tout estimé 4892 livres 16 sols et affermé 220 livres en argent, une paire de chapons et une paire de poulets, soit 223 livres 10 sols; 5° une pièce à Campervonne basse de $\frac{1}{3}$ de journal 9 escats, estimée 462 livres, affermée 21 livres; 6° Vigne de $\frac{1}{2}$ journal à la Crabotte, vigne de $\frac{1}{4}$ journal à la Gravine, terre de $\frac{2}{3}$ journal 8 escats à Gabissaire, paroisse S. Vincent, le tout estimé 660 livres et affermé 30 livres; 7° Berre à Belleille de 2 journaux 27 escats, affermé 18 livres; 8° Berre et bois à Richesville de 2 journaux 4 escats, affermé 8 livres; 9° $\frac{3}{4}$ journal 2 escats, affermé 18 livres; 10° Vigne à Larribeau de 3 journaux, estimée 1320 livres, affermée 60 livres; 11° Bois à Picheasville, affermé 6 livres; 12° Berre de 16 lattes dans la municipalité de Lagrèze (alias à Bégier, paroisse de S. Jean) estimée 660 livres, affermée 30 livres. (Note. Cette pièce avait été échangée le 13 mars 1884 contre une autre de 2 journaux dans la paroisse de Bouglon); 13° Rentés obituaires: 84 livres 12 sols; 14° Rentés constitués: 172 livres 12 sols; 15° Rentés directs foncières et seigneuriales: 10 livres 1 sol et 2 deniers et un sac et un sac 4 picotins, soit 16 livres.

Il fallait payer pour les décimes 61 livres 12 sols 10 deniers; pour le Provincial 26 livres; pour l'assistant général à Rome 3 livres 8 sols; pour la nourriture et entretien des étudiants de la Province 90 livres; pour les frais du chapitre ou visite du custode 60 livres; enfin il fallait acquitter 84 livres de fondation dont 12 grandes et 39 basses.

Le couvent comprenait 4 cellules, une salle, cuisine, débarras, avec l'église, le jardin et une vigne, le tout d'une superficie de 1 journal $\frac{1}{4}$. Il fut estimé 2600 livres en 1490. Il fut acquis par la municipalité en 1492 et servit de mairie jusqu'au mois de janvier 1813, époque où il fut détruit par un incendie. (cf. Joret, Bull. par. nov. 1909).

e) Les Dominicaines. C'est en 1639 que « par l'ordre du Pape, de l'évêque de Condom et du consentement des magistrats et consuls du diocèse » les dames du diocèse de l'ordre de S. Dominique vinrent s'établir dans cette ville. Pour former leur couvent elles firent l'acquisition de divers immeubles et obtinrent du Roi une petite fraction des fossés de la ville (avril 1641). Parmi leurs principaux fondateurs on peut citer la comtesse de Rochefort, Bernard Bourtonde chanoine du diocèse, mort prébendier de S. Étienne d'Agén, qui eurent le titre de fondateurs. Cette maison eut des débuts difficiles, elle était déjà à demi ruinée en 1644 lorsque S. Théline de Ladoise, religieuse au monastère dominicain de Saint-Pardoux-Larivière en Perigord, obtint de ses supérieures l'autorisation de venir la relever. (arch. Véz. - C. sup. 1439).

Cette communauté se recrutait parmi les bonnes familles du pays. Les postulantes n'étaient admises qu'à leur majorité. « La prieure, assistée de tout le personnel derrière la grille du grand parloir, recevait l'aspirante accompagnée de sa famille de deux témoins et d'un notaire qui dressait l'acte des obligations que la famille contractait envers le couvent. Pendant le noviciat celle-ci était tenue de servir une pension alimentaire de 120 à 150 livres, l'ameublement